



Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 2003

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 12 (A/59/12)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 12 (A/59/12)

**Rapport du Haut Commissaire
des Nations Unies
pour les réfugiés, 2003**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–6	1
II. Protection internationale	7–21	2
III. Convention Plus	22–24	6
IV. Solutions durables	25–29	7
V. Opérations	30–62	8
VI. Coordination et partenariats	63–78	15
VII. Gestion et contrôle des programmes	79–94	18
VIII. Conclusion	95–96	21
Tableaux		
1. Dépenses du HCR en 2003. Activités par bureau régional, pays et type d'assistance		23
2. Demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR, 2003		29
3. Indicateurs clefs de la capacité d'accueil des pays en développement (2003)		37

I. Aperçu général

1. L'année 2003 a vu se confirmer la tendance encourageante de ces dernières années avec une nouvelle baisse du nombre total de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR, due pour une grande part au retour chez soi de millions de réfugiés après que des crises prolongées ont pris fin, principalement en Afrique et en Afghanistan. Depuis le début de 2001, le nombre des réfugiés est passé de 21,8 millions à un peu plus de 17 millions à la fin de 2003. Près de 5 millions de personnes qui avaient fui leur foyer ont trouvé une solution : le rapatriement librement consenti, la réinstallation ou l'intégration locale. Le thème de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2004, « Trouver un chez-soi », a appelé l'attention sur la nécessité d'un soutien multidimensionnel soutenu pour garantir la réintégration durable des personnes qui sont retournées dans leur pays d'origine.

2. La recherche de solutions durables nécessite la collaboration de nombreux secteurs et de nombreux acteurs de la scène sociale, économique et politique internationale, pour promouvoir et guider un processus de transition à même de soutenir la réhabilitation, le développement, le maintien de la paix et la stabilisation dans les situations faisant suite à des conflits. C'est un élément de la vision sur laquelle repose l'initiative des « 4R » du Haut Commissaire (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction), une stratégie adoptée par le système des Nations Unies et appliquée à titre expérimental dans plusieurs situations au cours des deux dernières années. De nouveaux efforts ont été faits pour renforcer l'aspect multilatéral de la stratégie, par le biais de l'initiative Convention Plus du Haut Commissaire et du dialogue sur le rapatriement librement consenti et la réintégration viable en Afrique, organisé par le HCR en mars 2004.

3. Tout en organisant des stratégies et activités et en renforçant celles qui existent déjà pour permettre une transition plus efficace, pour les rapatriés, de l'assistance humanitaire au développement durable, le Haut Commissariat a continué de rechercher des solutions permettant de préserver la dignité humaine et de mettre en œuvre le potentiel humain inutilisé des réfugiés se trouvant dans des situations prolongées. Au cours de l'année écoulée, divers aspects de la réflexion stratégique du HCR ont été rassemblés en un seul document : le cadre de mise en place de solutions durables qui inclut le concept des 4R, celui du développement par l'intégration sur place (DLI) et des stratégies proposées pour l'aide au développement en faveur des réfugiés (DAR). L'initiative Convention Plus a également progressé sur un certain nombre de plans, y compris la mise au point d'une méthodologie relative à l'élaboration de plans d'action globaux (PAG) pour des groupes spécifiques de réfugiés dans le but de parvenir à des solutions durables et d'améliorer la protection.

4. À côté de ces éléments positifs, il faut noter que de nouvelles menaces sérieuses pèsent sur la sécurité du personnel humanitaire et suscitent de graves préoccupations quant à la capacité du Haut Commissariat à fonctionner comme il le souhaiterait. Pour continuer à protéger les réfugiés et à leur prêter assistance, le personnel du HCR doit être présent sur le terrain, en contact avec ses partenaires et les réfugiés, pour évaluer constamment l'évolution de la situation et des besoins. Cependant sa vie ne doit pas être mise en danger, d'où le dilemme. Aujourd'hui, le système des Nations Unies tout entier va devoir consacrer beaucoup d'attention et de nouvelles ressources considérables aux problèmes que posent l'évaluation et la

gestion des risques. En même temps, des organismes d'exécution comme le HCR continueront de faire largement appel au soutien nécessaire des pays d'accueil pour poursuivre leur travail tout en préservant la vie des réfugiés et du personnel.

5. Au cours des 18 mois écoulés, le Haut Commissariat a mis tout particulièrement l'accent sur l'obligation redditionnelle que ce soit aux niveaux de la planification, de la gestion, du suivi ou des rapports. En levant la restriction touchant la durée du mandat du Haut Commissariat et en décidant de « proroger ce mandat jusqu'à ce que le problème des réfugiés ait été résolu », l'Assemblée générale a réaffirmé, dans sa résolution 58/153¹, la nécessité que le HCR continue de jouer son rôle dans la protection internationale et de donner plus de visibilité à la question des réfugiés au sein de l'Organisation. Le HCR est déterminé à améliorer constamment la qualité et la crédibilité de son travail, en étroite collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et ses nombreux autres partenaires.

6. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre janvier 2003 et le milieu de l'année 2004. Il traite des principaux faits survenus et des problèmes rencontrés à travers le monde en ce qui concerne la protection internationale, l'assistance et la recherche de solutions durables pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Il traite également d'un certain nombre de questions touchant la gestion et l'inspection et passe en revue les partenariats et la coordination avec des organismes appartenant au système des Nations Unies ou extérieurs à ce système. On trouvera dans le *Rapport global 2003*, l'*Appel global 2004* et l'*Annuaire statistique du HCR 2003* des renseignements plus détaillés sur les activités conduites aux niveaux régional et national ainsi que des statistiques sur les personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Ces publications peuvent être consultées sur le site Web du Haut Commissariat : <<http://www.unhcr.org/>>.

II. Protection internationale

7. Au cours des 18 mois écoulés jusqu'au milieu de l'année 2004 la protection internationale a posé, tant aux États qu'au HCR, des problèmes importants liés à la défense des principes humanitaires dans des conditions de sécurité souvent précaires, à la garantie d'accès à la protection internationale, à la planification et à l'accompagnement des grands mouvements de rapatriement et à la recherche de solutions pour sortir des situations prolongées. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les événements survenus dans le domaine de la protection internationale en 2003-2004 dans la note sur la protection internationale² établie cette année.

8. Les six objectifs de l'Agenda pour la protection ont été intégrés dans les stratégies, politiques, pratiques et processus d'établissement des rapports du HCR et aussi bien dans les plans d'opération par pays que dans les programmes d'apprentissage en matière de protection. Le Haut Commissaire fait rapport périodiquement au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de

¹ Résolution 58/153 de l'Assemblée générale : Mesures d'application proposées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour renforcer la capacité du Haut Commissariat de s'acquitter de son mandat.

² A/AC.96/989, 7 juillet 2004. Peut également être consultée sur le site Web du HCR <www.unhcr.org>.

l'Agenda, en faveur de laquelle le Comité a adopté en 2003 trois conclusions importantes en plus de sa conclusion générale sur la protection internationale. Dans l'une d'entre elles, il donne une définition de la personne dont on estime qu'elle n'a pas besoin de protection internationale et rappelle l'obligation qu'ont les États d'accepter le retour de leurs propres nationaux. Dans la deuxième, il stipule que les États ont l'obligation de respecter le droit international relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés lorsqu'ils procèdent à une interception. Dans la troisième, il fait un certain nombre de recommandations aux États et aux travailleurs humanitaires concernant la façon d'aborder la question de la protection des réfugiés contre l'exploitation et les sévices sexuels.

9. On trouvera dans les paragraphes suivants un aperçu des problèmes rencontrés et des mesures prises par le HCR en rapport avec les six objectifs de l'Agenda.

A. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 (but 1)

10. Parmi les facteurs affectant la mise en œuvre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (la Convention de 1951) et du Protocole de 1967 s'y rapportant, il convient de mentionner les problèmes que rencontrent les États accueillant d'importants groupes de réfugiés pendant de longues périodes et qui se sont parfois trouvés contraints de réduire les niveaux de protection et d'assistance ou d'encourager les réfugiés à rentrer rapidement chez eux. Certains pays d'asile ont modifié leur législation ou leur politique, affaiblissant des normes bien établies, conçues pour répondre à des préoccupations liées à la sécurité, au contrôle des migrations et au déroutement des demandeurs d'asile vers d'autres pays.

11. Le HCR s'est efforcé de faire en sorte que les demandeurs d'asile ne se voient refuser l'accès ni à un territoire sûr ni à des procédures équitables pour la détermination de leurs besoins en matière de protection internationale. Outre les efforts déployés dans des situations spécifiques, des initiatives plus larges ont été prises, en faveur, par exemple, de l'adhésion à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967. La nouvelle édition provisoire du Manuel d'enregistrement révisé, parue en septembre 2003, souligne l'importance de l'enregistrement en tant qu'outil de protection physique et juridique ainsi que celle des mesures spéciales de protection pour les femmes et les enfants réfugiés. En novembre 2003, le HCR a publié des normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié rentrant dans le cadre de son mandat pour améliorer la qualité et la cohérence de celles-ci, conformément à l'objectif de l'Agenda se rapportant à cette question. Pour favoriser une approche plus résolue des causes fondamentales des mouvements de réfugiés et poursuivre le travail sur les questions d'apatridie qui relève de son mandat, le HCR a également publié, en mars 2004, une étude mondiale sur les mesures prises par les États pour réduire le phénomène d'apatridie, en s'appuyant sur les réponses fournies par 74 États.

12. Le Haut Commissariat a continué de publier des documents normatifs conformément aux recommandations énoncées dans l'Agenda, notamment des principes directeurs sur la cessation du statut de réfugié, la fuite à l'intérieur du territoire ou la solution du transfert, l'application des clauses d'exclusion et la persécution pour motifs religieux.

B. Protéger les réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires plus larges (but 2)

13. La persistance de la tendance à des flux migratoires mixtes a eu pour effet d'estomper la distinction entre migrants et réfugiés dans l'esprit du public de même que la distinction entre le contrôle des migrations et la protection des réfugiés dans les politiques et les pratiques d'un grand nombre d'États. Parmi les initiatives qui ont été prises pour protéger les réfugiés dans le cadre des mouvements de migration plus larges, on notera la création de bureaux extérieurs dans des régions frontalières. Les bureaux du HCR coopèrent également avec des organismes de contrepartie interorganisations et des gouvernements pour insister sur la prise en compte des notions d'asile et de protection dans l'élaboration des programmes de lutte contre la traite et le transfert clandestin de personnes. Outre le travail novateur qui est fait à cet égard en Albanie, des initiatives ont été lancées en Arménie, en Slovénie, en Thaïlande et en Ukraine.

14. Au sein du Groupe de Genève sur la migration, créé en août 2003, les chefs du HCR, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se réunissent pour échanger des informations et rendre leurs politiques dans le domaine des migrations plus cohérentes. Le HCR participe aussi activement à l'Initiative de Berne, en Suisse, ainsi qu'aux travaux de la Commission mondiale sur la migration internationale, créée en décembre 2003, qui a entrepris, entre autres, d'analyser les lacunes dans les approches actuelles en matière de migration et d'examiner les liens avec d'autres questions.

15. Le HCR a également participé à un certain nombre de processus régionaux sur les migrations, dans la région de l'Asie et du Pacifique (Processus de Bali), dans les Amériques (Puebla) et en Europe (Soderkoping, Budapest), et étudie comment les questions d'asile et de protection des réfugiés peuvent être introduites dans d'autres processus de partenariat connexes.

C. Partager le fardeau et les responsabilités de façon plus équitable et créer des capacités pour accueillir et protéger les réfugiés (but 3)

16. L'initiative Convention Plus du Haut Commissaire est devenue un mécanisme clef dans le cadre des efforts déployés par le HCR pour aider les États à partager plus efficacement les charges et responsabilités et leur permettre d'honorer leurs obligations internationales en matière de protection.

17. Le développement des capacités peut aussi contribuer sensiblement à améliorer le partage des charges et des responsabilités et, en février 2003, le HCR a publié une nouvelle édition de partenariat : *Manuel de gestion des opérations pour les partenaires du HCR*. Le Haut Commissariat a travaillé avec le Conseil norvégien pour les réfugiés à l'élaboration d'un nécessaire pour la gestion des camps, dont le prototype a été testé sur le terrain fin 2003. Le Projet d'expansion rapide des capacités de protection a également été développé fortement de manière à garantir des niveaux d'effectifs suffisants dans le domaine de la protection et le programme

de déploiement HCR/CICM (Commission internationale catholique pour les migrations) a contribué au maintien d'effectifs suffisants dans le domaine de la réinstallation.

18. La formation de fonctionnaires du gouvernement et de membres du corps judiciaire dans le domaine du droit relatif aux réfugiés et aux droits de l'homme continue d'être au centre des activités du HCR pour le développement des capacités. Au niveau international, le HCR a maintenu son partenariat avec l'Association internationale des juges aux affaires concernant les réfugiés (AIJAR) et l'Union interparlementaire (UIP). Le manuel établi par le HCR et l'UIP à l'intention des parlementaires, intitulé « Protection des réfugiés : Guide du droit international des réfugiés » a été officiellement lancé dans un certain nombre de parlements du monde, et tout récemment en Chine.

D. Répondre de manière plus efficace aux préoccupations en matière de sécurité (but 4)

19. Les problèmes de sécurité accrus et plus complexes que connaissent le personnel et les partenaires du Haut Commissariat sont souvent liés aux conditions de sécurité des réfugiés eux-mêmes. Au cours de la période considérée, des groupes de guérillas ont attaqué des réfugiés et des personnes déplacées dans un certain nombre de pays et le HCR n'a pas toujours été en mesure d'assurer l'accès aux personnes ayant besoin d'aide. Le Haut Commissariat a aidé des États à déplacer des réfugiés se trouvant dans des zones frontalières instables vers des sites plus sûrs à l'intérieur du pays, cela a été le cas pour les réfugiés soudanais de Darfour déplacés au Tchad et les Congolais déplacés au Burundi. Toutefois, ces efforts ont été trop limités et trop tardifs dans le dernier cas, ainsi qu'il est apparu clairement de manière tragique en août 2004. La collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) a également été renforcée dans le but de définir les rôles et d'améliorer la coopération. En juin 2004, le HCR a organisé une table ronde d'experts sur le caractère civil et humanitaire de l'asile. Des directives opérationnelles sont actuellement en cours d'élaboration concernant l'identification, la séparation et l'internement des combattants et autres éléments armés dont la présence constitue un danger pour la protection physique des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat.

E. Intensifier la recherche de solutions durables (but 5)

20. Le HCR a renouvelé ses efforts pour la mise au point de stratégies globales axées sur les solutions durables. Lorsqu'un pays d'origine émerge d'un long conflit armé, le rapatriement librement consenti est souvent entravé par des préoccupations de sécurité résiduelles ou nouvelles, l'absence de services de base, la lenteur des opérations de reconstruction et l'insuffisance des possibilités de création de revenus. Lorsque c'est le cas, la méthode de rapatriement librement consenti choisie est progressive ou sélective afin de garantir la durabilité des retours. Le Haut Commissariat a également cherché à renforcer les partenariats, y compris avec le Département des opérations pour le maintien de la paix, sur les questions de droit et de justice, le succès de la réintégration des rapatriés étant étroitement lié au rétablissement et au bon fonctionnement des mécanismes nationaux de protection.

Dans plusieurs opérations, les activités visant à promouvoir la sécurité juridique des réfugiés rentrant chez eux ont inclus la fourniture d'avis d'experts sur le projet de législation portant sur la citoyenneté et la restitution des biens ainsi que la création de centres d'aide juridique.

F. Satisfaire les besoins de protection des femmes et des enfants réfugiés (but 6)

21. Le Haut Commissariat a poursuivi ses efforts pour répondre aux préoccupations spécifiques des femmes et des enfants réfugiés liées à l'âge et à la parité entre les sexes, en particulier les préoccupations relatives à la violence sexuelle et sexuelle. La mise en œuvre des politiques et des principes directeurs existants et l'octroi d'une priorité à la prise de conscience des critères de l'âge et du sexe sont maintenant reconnus et traités au HCR comme étant de la responsabilité de tous les acteurs concernés. Pour plus de renseignements sur les efforts du HCR concernant le but 6, voir le chapitre V.

III. Convention Plus

22. Le Haut Commissaire a lancé l'initiative Convention Plus en 2003 pour inciter les États et les autres partenaires du HCR à s'engager plus résolument à résoudre les situations concernant les réfugiés en partageant les tâches et les responsabilités, notamment en mettant au point des accords multilatéraux spéciaux. Ces accords font l'objet de concertations et de négociations au sein de groupes clés d'États et autres parties prenantes rassemblés autour de chacun des trois axes de la Convention Plus : le recours stratégique à la réinstallation, les moyens de faire face aux mouvements secondaires irréguliers des réfugiés et des demandeurs d'asile et l'affectation stratégique de l'aide au développement pour apporter des solutions aux problèmes des réfugiés.

23. Lors des réunions du Forum organisées par le Haut Commissaire en juin 2003 et mars 2004, une attention particulière a été accordée aux travaux du Groupe clef sur la réinstallation, qui a élaboré un cadre multilatéral d'accords sur le recours stratégique à la réinstallation. Un deuxième groupe clef rassemblant des États et d'autres partenaires examine la question des mouvements secondaires irréguliers en vue de parvenir à des positions communes sur le partage des responsabilités et des charges. En ce qui concerne le troisième sujet, un certain nombre de situations ont été identifiées, où le recours à l'aide au développement serait particulièrement efficace pour ce qui est du partage de la charge de recherche de solutions durables. Le groupe clef a également examiné la question générale du volume équitable d'aide au développement à fournir pour apporter des solutions durables aux réfugiés et aux rapatriés. Le Haut Commissariat sollicite vivement les organismes des Nations Unies concernés à cet égard, en les invitant notamment à participer au Groupe des Nations Unies pour le développement. Des mesures parallèles sont prises au sein du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), aux travaux duquel le HCR participe maintenant en tant qu'observateur.

24. Convention Plus vise également à la mise au point de plans d'action globaux pour résoudre des situations spécifiques, en particulier les situations prolongées. Les

résultats positifs du Plan d'action global pour les réfugiés indochinois et de la Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains (CIREFCA) inspirent la recherche d'approches similaires, dont la première s'appliquera à la situation des réfugiés somalis.

IV. Solutions durables

25. Le cadre du Haut Commissaire pour les solutions durables³, distribué à différentes réunions du HCR en 2003, rassemble des données sur l'historique, l'élaboration des politiques et les activités opérationnelles initiales se rapportant à trois concepts clefs : le concept de l'aide au développement pour les réfugiés (DAR), le concept des quatre R : rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction et le concept du développement par l'intégration sur place (DLI).

26. Les premiers projets d'application de la stratégie des quatre R mis en œuvre à titre expérimental en Afghanistan, au Sierra Leone et au Sri Lanka et ceux qui sont actuellement mis en œuvre au Burundi et au Libéria, ont confirmé l'importance de certains facteurs clefs pour la réussite de la stratégie des quatre R : l'élaboration d'une stratégie nationale globale pour toutes les personnes déplacées, fondée sur une approche communautaire, la participation de toutes les parties prenantes, y compris celle de l'État et des autorités locales dès le début du processus, la planification intégrée réalisée par l'équipe de pays des Nations Unies et l'engagement précoce des donateurs.

27. En 2003, le Haut Commissaire a mis en place une stratégie élargie, alliant les efforts visant l'autonomisation des réfugiés à la reconnaissance des besoins des communautés locales en matière d'assistance et de soutien pour qu'elles puissent intégrer et assurer la subsistance de nouveaux membres. Le concept de développement par l'intégration sur place fait appel à des partenariats multiformes entre les gouvernements (ceux des pays hôtes et ceux des pays donateurs), les organisations humanitaires et les organismes de développement.

28. Dans le cadre du concept d'aide au développement pour les réfugiés, le HCR préconise une aide au développement accrue à l'intention des pays hôtes, qui prenne en compte plusieurs des objectifs de l'Agenda pour la protection. Il est très important de soutenir les autorités du pays hôte à tous les niveaux pour que l'idée que les réfugiés sont des acteurs potentiels et des catalyseurs du développement local devienne réalité. Le rôle du HCR dans un projet d'assistance au développement pour les réfugiés consiste à se concentrer sur la protection des réfugiés tandis que les efforts d'assistance se portent progressivement sur la création des conditions qui vont permettre leur autonomisation, l'accès à des activités génératrices de revenus, la participation à la planification du développement et aux processus décisionnels connexes et la facilitation de l'autosuffisance.

29. Ces efforts font écho aux objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'élimination de la pauvreté (objectif 1) et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (objectif 8), et visent à la prise en compte des réfugiés dans les processus de planification et de programmation pertinents, dans l'ensemble du système des Nations Unies.

³ EC/53/SC/INF.3.

V. Opérations

30. Cette section du rapport donne un aperçu général des principaux problèmes opérationnels que le HCR a rencontrés au cours des 18 mois écoulés et décrit les nouvelles mesures et les nouvelles orientations qui sont envisagées pour répondre aux besoins actuels.

A. Nouveaux départs

31. En 2003, plus de 300 000 personnes ont fui leur pays, soit un exode massif qui a donné lieu, dans certains cas, à de nouvelles situations d'urgence de grande ampleur⁴. Quinze pays d'asile ont signalé plus de 1 000 arrivées de personnes étant à première vue des réfugiés. Les principaux mouvements ont été des afflux de Soudanais venus chercher refuge au Tchad (98 000), en Ouganda (6 500), au Kenya (4 600) et en Éthiopie (2 600) et de Libériens réfugiés en Côte d'Ivoire (40 800), en Guinée (30 700), au Sierra Leone (10 800) et au Ghana (4 400). Dans le courant de l'année, 33 000 réfugiés de plus sont arrivés au Tchad, venant de la République centrafricaine. De nouveaux afflux de réfugiés de la République démocratique du Congo ont également été signalés au Burundi (11 100), en Zambie (7 200), en République-Unie de Tanzanie (5 600) et au Rwanda (5 400). Il y a eu aussi de nouvelles arrivées importantes de réfugiés de Côte d'Ivoire au Libéria (15 800) et en Guinée (6 400), de Somalie au Yémen (12 300) et au Kenya (2 200) et du Burundi en République-Unie de Tanzanie (7 600). Au milieu de l'année 2004, les Soudanais de la région du Darfour réfugiés dans l'est du Tchad étaient presque 200 000, créant un besoin d'aide internationale d'urgence énorme.

32. Une autre situation sur laquelle le Haut Commissariat s'est penché en 2003-2004 a été celle de la Colombie où la crise humanitaire continue de provoquer de nouveaux déplacements internes importants (290 000), bien qu'en 2003, ces déplacements aient diminué de 50 % par rapport à l'année précédente. Au Libéria, où le HCR a enregistré plus de 230 000 nouvelles personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2003, des travaux ont été entrepris pour reconstruire le pays dévasté et préparer le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Certains sont déjà revenus spontanément et le HCR prévoit de commencer des mouvements de retour avec assistance en octobre 2004.

B. Rapatriement librement consenti

33. Pendant l'année, 1,1 million de réfugiés, d'après les estimations, sont rentrés de leur plein gré dans leur pays d'origine. Le plus grand nombre est rentré en Afghanistan en provenance du Pakistan (375 500) et de la République islamique d'Iran (269 000). Des retours massifs ont eu lieu également en Angola à partir de la République démocratique du Congo (77 000), de la Zambie (43 500) et de la Namibie (9 500). Quelque 80 000 réfugiés en République-Unie de Tanzanie sont retournés au Burundi et 50 500 Iraquiens sont revenus de la République islamique d'Iran. D'autres retours importants et spontanés de réfugiés ont eu lieu en Sierra Leone (33 000), au Rwanda (23 000), au Libéria (21 000), en Côte d'Ivoire

⁴ 2003 *Global Refugee Trends*, HCR Genève, 15 juin 2004 (<<http://www.unhcr.org/statistics>>).

(16 500), en Bosnie-Herzégovine (14 000), en Somalie (10 300) et en Érythrée (10 000).

34. Les rapatriements librement consentis en Afghanistan se sont poursuivis à un rythme régulier tout au long de l'année 2003 et durant le premier semestre 2004 au cours de la période précédant les élections nationales. Toutefois, la capacité du HCR de fournir protection et assistance a été rendue difficile par des niveaux d'insécurité importants dans certaines régions. L'assassinat en novembre 2003 de Bettina Goislard, une jeune fonctionnaire chargée de la protection travaillant à Ghazni, et une série d'attaques en 2004, notamment l'assassinat brutal de cinq membres de Médecins sans frontières au nord-ouest de l'Afghanistan en mai et l'attaque dirigée contre les bureaux de la délégation du HCR à Kandahar, témoignent de la grande précarité des conditions de travail. Parmi d'autres difficultés rencontrées, il faut citer l'absence ou la lenteur de la mise en place de l'état de droit et la hausse de la criminalité, la persistance du trafic des stupéfiants, le fait que de nombreux rapatriés ne possèdent pas de terres ou n'ont aucune possibilité d'accéder à la terre, les conflits liés à la propriété et la lenteur avec laquelle progresse la mise sur pied des infrastructures, des services de base et des possibilités d'emplois. Cependant, le gouvernement de transition a poursuivi ses efforts intensifs pour diriger et coordonner le processus de stabilisation et de reconstruction du pays et les réfugiés ont continué à rentrer dans le pays. Beaucoup n'ont pas de qualifications et le défi consiste à encourager les personnes qualifiées, comme les enseignants, à revenir.

35. En Afrique, la consolidation d'un certain nombre de processus de paix au cours des 18 derniers mois a permis d'envisager la poursuite des opérations de rapatriement de grande ampleur avec optimisme. En mars 2004, le HCR a organisé un dialogue sur le rapatriement librement consenti et la réintégration durable en Afrique pour appeler l'attention sur le potentiel unique de retour durable qui existe aujourd'hui pour pas moins de 2 millions de réfugiés africains. Des délégations d'États africains et d'autres gouvernements intéressés, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales ont conclu que la prévention et le règlement des conflits nécessitaient la mise en œuvre de mesures multidimensionnelles et régionales, sous la ferme direction des pays africains eux-mêmes mais avec l'appui d'experts et le soutien politique et financier de l'Union africaine, d'organisations sous-régionales et de l'ONU.

36. En Iraq, où aucun bureau de l'ONU ne répond actuellement aux normes minimales de sécurité opérationnelle, les programmes sont entièrement exécutés par du personnel national, en coopération avec le nouveau Ministère des déplacements et des migrations, un nombre limité d'organisations non gouvernementales internationales et irakiennes. Un appui est fourni par de petites équipes internationales basées en Jordanie et au Koweït. Le HCR a néanmoins facilité, entre juillet 2003 et juin 2004, le retour librement consenti de 11 200 Iraquiens réfugiés en Arabie saoudite et en République islamique d'Iran. Les mouvements en provenance de la République islamique d'Iran ont finalement démarré en novembre mais ont été interrompus en plusieurs occasions pour des raisons de sécurité.

37. En Europe, les rapatriements librement consentis de réfugiés croates de Bosnie-Herzégovine et de Serbie-et-Monténégro ont reculé en 2003, mais les mesures prises récemment par le Gouvernement Croate ont augmenté les possibilités de rapatriement en 2004. Le HCR maintiendra donc une présence dans la région

pour faciliter les retours et la réintégration. En 2003, le retour de plus de 10 000 Croates a porté le nombre de rapatriés depuis 1996 à 126 000 environ.

38. En Colombie, où le HCR assure la coordination des activités de protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays, le Gouvernement encourage le retour de ces personnes chez elles. Le HCR surveille l'application par les autorités de la législation en vigueur, qui tient compte des Principes directeurs relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

C. Intégration sur place et naturalisation

39. Les efforts axés sur l'intégration locale et la mise en œuvre de stratégies d'autosuffisance pour les réfugiés ont donné des résultats limités mais tangibles dans plusieurs domaines.

40. Pour renforcer le potentiel d'intégration sur place de la population réfugiée azerbaïdjanaise en Arménie, le HCR et le Gouvernement arménien ont élaboré des stratégies d'autosuffisance pour les personnes les plus vulnérables dans le cadre du document de stratégie de réduction de la pauvreté de l'équipe de pays des Nations Unies. Au 31 décembre 2003, quelque 65 000 réfugiés d'Azerbaïdjan avaient obtenu la citoyenneté arménienne.

41. En Ouganda, en 2003, il y a eu un changement positif dans l'attitude des autorités de district à l'égard de la Stratégie d'autosuffisance. Le HCR a continué à œuvrer en vue de renforcer les capacités et d'encourager l'intégration de la Stratégie d'autosuffisance dans les plans de développement de district par la participation active de toutes les parties, en particulier les groupes de réfugiés et le Gouvernement. Une évaluation à moyen terme de la Stratégie d'autosuffisance en Ouganda est prévue pour 2004.

42. On citera, à titre d'exemple remarquable de développement par l'intégration sur place, l'Initiative en Zambie, sous la direction du Gouvernement, qui tend à atténuer les effets combinés des déficits alimentaires, de l'insuffisance des infrastructures et de l'accès limité aux services publics et aux possibilités économiques, pour quelque 450 000 personnes, y compris 100 000 réfugiés. Conçue pour durer après le retrait progressif du HCR, l'Initiative prouve que le concept de développement par l'intégration sur place est applicable et que les gouvernements hôtes, les donateurs et les organismes qui travaillent en partenariat peuvent apporter des solutions durables pour les populations déplacées.

43. La naturalisation n'est possible pour les réfugiés que dans certains pays d'asile et elle n'est pas toujours signalée. En 2003, le HCR a appris qu'un nombre important de réfugiés avaient obtenu la citoyenneté en Indonésie (28 100), en Arménie (8 300), dans la Fédération de Russie (6 300), au Kirghizistan (1 800) et au Mexique (1 100). En Serbie-et-Monténégro, 40 000 réfugiés ont été radiés des registres après avoir acquis la citoyenneté.

D. Réinstallation

44. La baisse importante des cas de réinstallation après le 11 septembre 2001 s'est partiellement inversée en 2003, année pendant laquelle quelque 26 000 réfugiés ont été réinstallés sous les auspices du HCR. Les principaux bénéficiaires de la

réinstallation ont été des Soudanais (5 160), des Afghans (3 560), des Somalis (3 310) et des Éthiopiens (3 030). Les pays de premier asile comptant le plus grand nombre de départs de réfugiés à des fins de réinstallation ont été le Kenya (7 300), l'Égypte (3 500), la Turquie (2 900), la Côte d'Ivoire (1 600) et le Pakistan (1 300).

45. Compte tenu de l'objectif global du développement de la réinstallation comme solution durable pour certaines catégories de réfugiés, le HCR a mis l'accent sur une approche plus stratégique du recours à la réinstallation, tandis que le Groupe clef de la Convention Plus sur l'utilisation stratégique de la réinstallation a suscité un intérêt considérable auprès des États participants et le soutien de ceux-ci.

46. Les possibilités de réinstallation se sont accrues avec l'arrivée du Royaume-Uni sur la liste des pays de réinstallation et la mise au point de programmes de renforcement des capacités avec de nouveaux pays de réinstallation, par exemple le programme de jumelage entre la Suède et le Brésil.

47. Parmi les mesures visant à développer le recours à la réinstallation comme moyen de protection et comme solution durable et à renforcer son efficacité, il convient de citer la mise au point de méthodes de traitement groupé des dossiers, la création et la mise en œuvre du système d'enregistrement du projet Profile, l'organisation de missions d'évaluation sur le terrain avec des partenaires de réinstallation, la mise en place d'un plan d'action contre l'escroquerie pour renforcer les moyens de prévention des bureaux extérieurs et la création de plus de 20 nouveaux postes de réinstallation, financés par une contribution spéciale des donateurs.

E. Situations prolongées

48. Le HCR a continué d'accorder un rang de priorité élevée à la recherche de réponses efficaces pour les situations de réfugiés prolongées auxquelles s'adressent plusieurs grandes initiatives telles que la Convention Plus et le Cadre de mise en place de solutions durables. Les exemples ci-après donnent un aperçu des stratégies appliquées actuellement dans le cas de 38 situations prolongées réparties dans le monde.

49. Après que le Haut Commissaire eut annoncé en septembre 2003 le retrait progressif du HCR des camps de réfugiés bhoutanais au Népal, le Haut Commissariat envisage de promouvoir des projets d'autosuffisance pour faciliter l'intégration des personnes souhaitant rester sur place et pour soutenir les initiatives de réinstallation pour les cas vulnérables.

50. En prévision des solutions de remplacement qu'il faudra trouver pour les réfugiés afghans lorsque les accords tripartites sur le rapatriement librement consenti des personnes réfugiées en République islamique d'Iran et au Pakistan expireront, l'Initiative « Afghanistan Plus » vise la mise au point d'un ensemble de mesures de gestion des déplacements dans un contexte plus large, s'appliquant, entre autres, au phénomène des migrations temporaires de travailleurs. Le Gouvernement pakistanais et le HCR, réunis en juillet 2004, ont décidé d'établir un plan commun pour le recensement et l'enregistrement des Afghans au Pakistan. La première phase de cet exercice aura lieu à la suite des élections présidentielles en Afghanistan en automne 2004. Le HCR a décidé avec le Gouvernement que le résultat du recensement sera le nouveau chiffre que les deux parties utiliseront

comme base, étant entendu que tous les Afghans recensés ne relèveront pas nécessairement de la compétence du HCR.

51. Afin de mettre au point un plan d'action global pour les réfugiés somalis, le HCR a lancé un projet d'exploration des différents aspects de cette situation complexe et des courants migratoires dans les principaux pays hôtes. Il tentera d'identifier des solutions durables appropriées, applicables à chaque sous-groupe de réfugiés somalis et à chaque pays hôte et, si des solutions durables ne sont pas possibles immédiatement, d'identifier des mesures permettant d'accroître la qualité de l'asile dans le pays hôte, notamment par le biais d'une meilleure protection juridique et physique, une meilleure assistance et davantage de possibilités d'autosuffisance pour les réfugiés.

52. En septembre 2003, le Haut Commissaire a annoncé une approche à deux volets pour apporter des solutions à la situation des personnes déplacées au nord du Caucase; cependant, l'application de cette stratégie a été entravée par le climat d'insécurité et de violence intermittente qui règne dans la région et qui s'est propagé en Ingouchie. En dépit des craintes que l'Ingouchie ne se trouve impliquée dans le conflit tchéchène, les autorités ont réaffirmé leur attachement à la notion de « havre sûr » pour les 50 000 personnes déplacées qui sont encore là. Le HCR a l'intention, si la situation sur le plan de la sécurité s'améliore, d'apporter davantage d'assistance à la Tchétchénie pour faciliter la réintégration des personnes déplacées optant pour le retour volontaire. Parallèlement, le Haut Commissariat continuera de soutenir l'intégration locale en Ingouchie des personnes déplacées choisissant de rester sur place.

F. Nouvelles réponses mondiales ou régionales à des problèmes opérationnels

Sécurité

53. Au lendemain de l'attentat de Bagdad, le système des Nations Unies a entrepris une étude de grande ampleur portant sur son système de gestion de la sécurité. Tout en réaffirmant sa pleine adhésion à la coordination des activités dans le domaine de la sécurité, assurée par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et d'autres mécanismes interorganisations, le HCR a insisté sur les besoins spécifiques des organisations dont l'action se situe essentiellement sur le terrain, en soulignant en outre que la nature du travail du HCR dans le domaine de la protection exigeait un système de sécurité souple et adaptable en fonction des circonstances. Ceci nécessitera des ressources complémentaires. Un comité directeur a été créé au sein du HCR pour évaluer les nouveaux besoins, l'accent étant mis tout particulièrement sur la nécessité de mettre à la disposition du personnel et des directeurs les moyens leur permettant de prendre davantage de responsabilités en matière de gestion de la sécurité.

Enregistrement

54. Le HCR a maintenant entamé la phase d'exécution du projet Profile qui vise à améliorer l'enregistrement des réfugiés et le soutien statistique. La mise en œuvre à titre expérimental des techniques d'identification par l'iris dans le cadre du programme de rapatriement des réfugiés afghans et de la technique d'identification

par les empreintes digitales en République-Unie de Tanzanie ayant donné de bons résultats, une vingtaine d'opérations de pays ont été sélectionnées pour l'application du système de bases de données. Ceci renforcera les capacités du HCR quant à la mise à jour régulière des informations et facilitera la délivrance de documents d'identité individuels.

Femmes et enfants réfugiés, développement communautaire et éducation

55. En mai 2003, le HCR a fait connaître sa réponse aux trois évaluations sur les femmes réfugiées, les enfants réfugiés et la fonction de service communautaire, en appelant tout particulièrement l'attention sur la nécessité d'une plus grande répartition de la prise en charge des politiques existantes au sein de l'institution et de la participation de l'ensemble du personnel. Un comité directeur surveille l'application d'un plan d'action triennal. À la suite d'une restructuration interne, la Section pour la parité entre les sexes, les femmes et les enfants réfugiés, le développement communautaire et l'éducation a été créée le 1er janvier 2004 pour aider à guider et à surveiller l'application des mesures adoptées de manière plus efficace et cohérente au niveau opérationnel.

56. Un projet pilote sur l'intégration des considérations liées aux sexospécificités et à l'âge, fondé sur l'expérience acquise par le HCR en Amérique latine et en Turquie, a maintenant été lancé dans une dizaine de pays. Ce projet a été établi sur la base d'une approche multifonctionnelle, selon laquelle le représentant d'un bureau de pays participant doit former et diriger une équipe composée de spécialistes de la protection, des programmes et des services communautaires, et jouer un rôle de catalyseur dans le but d'intégrer une perspective tenant compte des sexospécificités et de l'âge à tous les stades de l'opération.

57. Les Principes directeurs du HCR pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste dans les zones d'installation des réfugiés et zones apparentées ont maintenant été révisés et largement distribués aux bureaux extérieurs et partenaires et de nombreux ateliers de formation ont été organisés à l'intention du personnel chargé des activités de prévention de la violence sexuelle et sexiste. D'autres progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées, à savoir une participation plus large des femmes dans les comités d'organisation et de gestion des communautés réfugiées, l'acceptation par plusieurs gouvernements du principe de délivrance de cartes d'identité avec photo à toutes les femmes adultes au même titre que les hommes, la participation des femmes dans des conditions d'égalité à la distribution des vivres et autres secours et l'inscription au budget d'un poste pour des articles d'hygiène pour les femmes réfugiées et les jeunes filles.

58. En ce qui concerne les enfants réfugiés, la coopération interorganisations a abouti au lancement en février 2004 de Principes directeurs interorganisations applicables aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. La collaboration sur le terrain a été axée essentiellement sur les situations concernant des enfants réfugiés ayant été recrutés dans les forces armées ou des groupes rebelles.

59. Le HCR accorde une grande place à l'éducation en tant qu'outil de protection et a concentré ses efforts en 2003 sur la garantie d'accès à l'enseignement primaire. Pour surmonter le problème du faible taux de scolarisation, en particulier parmi les

filles réfugiées au niveau primaire, des projets ont été lancés au Kenya, en Éthiopie et en Somalie en partenariat avec des entreprises privées. Des mesures de soutien à l'éducation sous forme de bourses pour des études universitaires ou de fonds d'affectation spéciale pour des études secondaires ont continué d'être appliquées. À d'autres projets se sont ajoutés des éléments d'éducation en rapport avec la consolidation de la paix, le VIH/sida, la santé et l'hygiène, l'environnement et les mines. Dans un rapport récent sur les indicateurs de l'éducation dans 118 camps de réfugiés répartis dans 23 pays d'asile, le HCR identifie les secteurs dans lesquels la planification future de l'éducation des enfants réfugiés peut être améliorée.

Gestion de l'environnement

60. Afin de limiter les atteintes à l'environnement et les dégradations causées par la présence des réfugiés, le HCR a poursuivi ses efforts visant à intégrer une saine gestion de l'environnement dans toutes les phases des opérations pour les réfugiés, avec l'active participation tant des réfugiés que des communautés hôtes. Parallèlement, l'accent est mis sur la mise en œuvre de projets communautaires économiques, et le renforcement de la collaboration avec des partenaires, pour procéder à la restauration de l'environnement après rapatriement. Des principes directeurs relatifs à l'évaluation et au suivi des activités relatives à l'environnement seront appliqués à titre expérimental et mis au point définitivement fin 2004.

VIH/sida

61. Le Plan stratégique du HCR pour 2002-2004 sur le VIH/sida et les réfugiés prévoit la normalisation des programmes au sein des opérations par pays et leur harmonisation avec des activités conçues à l'intention des réfugiés et des communautés hôtes. Une approche sous-régionale est en cours d'élaboration. En fait partie notamment l'Initiative des Grands Lacs financée par la Banque mondiale, qui a pour objectif une coordination et une coopération plus efficaces entre les donateurs, les populations hôtes et les gouvernements. Il est prévu également, dans le cadre de cette approche, de mettre au point une proposition conjointe des ONG et du HCR pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Depuis le 1^{er} juillet 2004, le HCR coparraine ONUSIDA, ce qui lui permettra d'œuvrer plus efficacement pour que les préoccupations des réfugiés soient prises en compte dans les politiques et les programmes des pays hôtes concernant le VIH. Le HCR est un membre actif du Comité permanent interorganisations sur le VIH/sida dans les situations d'urgence et étudie, avec le PAM et l'UNICEF, les politiques relatives à la nutrition et à l'aide alimentaire pour s'assurer que les personnes atteintes du VIH/sida reçoivent une alimentation suffisante.

Normes et indicateurs

62. Si la notion de gestion axée sur les résultats n'est pas nouvelle au HCR, sa mise en pratique continue d'être un défi important nécessitant une évaluation plus objective et globale des besoins. Ces dernières années, le Haut Commissariat a mis au point une série d'objectifs globaux et d'indicateurs de progrès pour guider et encadrer divers processus de planification, de mise en œuvre et d'établissement des

rapports⁵ et faire des liens entre les objectifs des programmes et les buts de l'Agenda pour la protection⁶. Les indicateurs du HCR sont aussi étroitement liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Guide pratique pour l'utilisation systématique des normes et indicateurs dans les opérations du HCR, qui a été publié récemment, servira à renforcer encore l'évaluation des besoins et à l'intégrer dans le processus de planification, en étroite collaboration avec les partenaires opérationnels. Cette approche conjointe vise à faciliter l'établissement des priorités et la répartition des tâches, sur la base de valeurs communes, et sera accompagnée d'un programme de formation ciblée visant à améliorer la collecte des données, l'élaboration des programmes et l'établissement des dossiers de projet.

VI. Coordination et partenariats

Les organes de coordination au sein du système des Nations Unies

63. En avril 2003, le HCR a rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer ses partenariats pour la recherche de solutions durables à l'intention des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays. Au sein de cet organe, le HCR copréside un groupe de travail avec le PNUD pour élaborer des directives à l'intention des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies concernant la recherche de solutions durables pour des groupes cibles.

64. Le HCR a continué de participer activement aux travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (CEAH) et du Comité permanent interorganisations (CPI) dans le souci de contribuer au renforcement de la protection des réfugiés par une plus grande coopération entre les organisations. Le Haut Commissariat a participé entre autres aux travaux du Groupe de travail du CPI pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire et aux efforts déployés par les membres du CPI pour élaborer un dispositif commun d'évaluation des besoins dans le cadre de la Procédure d'appel global, dans le but de renforcer les aspects Protection de la matrice d'évaluation. Le HCR a également participé, avec le CPI et le CEAH, à l'élaboration d'une stratégie visant à gérer des risques accrus tout en continuant à répondre aux besoins en matière de protection et d'assistance. Il est resté un membre actif du Groupe consultatif interorganisations sur le sida et du Groupe de référence du CPI sur le VIH/sida dans les situations d'urgence (voir chap. précédent).

65. Le Haut Commissariat a continué de travailler en étroite collaboration avec le Groupe des déplacements internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les mesures à prendre pour renforcer l'approche concertée de la protection des personnes déplacées, dans le but de mettre au point des recommandations concrètes et de rechercher des outils pour en améliorer l'application, en mettant tout particulièrement l'accent sur le rôle du Coordonnateur des affaires humanitaires et des équipes de pays.

⁵ Voir l'*Appel global 2003* du HCR ainsi que les documents du budget-programme annuel pour 2003 (A/AC.96/964) et 2004 (A/AC.96/979).

⁶ Voir l'*Appel global 2004* du HCR;

Les partenariats bilatéraux au sein du système des Nations Unies

66. En avril 2004, le Haut Commissaire et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont signé une lettre conjointe sur le renforcement des liens de coopération dans plusieurs domaines, notamment la sécurité des populations touchées, l'état de droit et l'assistance technique.

67. La collaboration extrêmement importante entre le HCR et le PAM a été renforcée par le mémorandum d'accord révisé qui a mis en œuvre dans quatre régions, avec l'appui d'ateliers régionaux organisés par les deux organisations à l'intention du personnel sur le terrain. Des missions d'évaluation communes commenceront dès l'achèvement de la phase expérimentale dans chaque pays. Le HCR participe aussi aux efforts de collaboration du PAM avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNICEF pour étudier le fonctionnement du Centre logistique commun des Nations Unies.

68. Les liens de partenariat avec l'OIT ont été renforcés dans les domaines du microfinancement, de l'acquisition d'aptitudes, de l'émancipation économique des femmes et du développement communautaire. Des experts de l'OIT dans le domaine des moyens de subsistance ont participé à des opérations du HCR sur le terrain, notamment en Érythrée et en Serbie-et-Monténégro. Ils se rendront dans plusieurs autres pays prochainement. L'OIT, le HCR et l'OIM travailleront bientôt en collaboration dans le cadre de l'initiative Afghanistan Plus.

69. En décembre 2003, les directeurs exécutifs du HCR et d'ONU-Habitat ont signé un mémorandum d'accord, aux termes duquel Habitat fournira des conseils techniques en matière de logement, concernant notamment l'approvisionnement en eau, la construction d'installations d'assainissement et la fourniture de logements bon marché et sans danger pour l'environnement à l'intention des réfugiés et des rapatriés. Le mémorandum d'accord contient également des dispositions relatives à la restitution des biens et aux droits de propriété des rapatriés ou des réfugiés optant pour l'intégration dans les communautés locales.

70. Plus de 600 Volontaires des Nations Unies ont été mobilisés pour quelque 60 opérations du HCR dans le monde en 2003. La mise au point d'un mémorandum d'accord sur le renforcement de la coopération entre le HCR et les Volontaires des Nations Unies sera bientôt achevée; l'élaboration d'un manuel concernant la présence des Volontaires des Nations Unies sur le terrain, la synchronisation d'une base de données des Volontaires des Nations Unies et des activités de formation conjointes sont prévues.

71. L'OMS et le HCR sont à l'origine de deux évaluations mondiales relatives à la santé des réfugiés : l'évaluation interorganisations de la santé et de la nutrition dans les situations de crise et les situations concernant les réfugiés et l'évaluation de la santé génésique dans les situations concernant les réfugiés. L'OMS a fourni un appui technique sur le terrain au HCR. Il a notamment mené une enquête sur une épidémie de fièvre de Lassa en Sierra Leone. Le HCR travaille également avec l'OMS à l'élaboration de directives techniques, notamment la nouvelle pochette sanitaire et le manuel sur la lutte contre la tuberculose.

Les autres partenariats bilatéraux

72. Le HCR a maintenu des liens d'étroite coopération avec l'OIM, notamment au sein du Groupe d'action sur l'asile et la migration (AGAMI), le Groupe de Genève

sur la migration et un nouveau projet sur les mouvements migratoires transfrontières dans le cadre du processus Afghanistan Plus.

73. Le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont tenu leur réunion annuelle de haut niveau en juin 2004. Ils ont notamment passé en revue des questions opérationnelles d'intérêt commun et ont examiné des points inscrits à l'ordre du jour concernant l'action humanitaire et la sécurité et les rôles respectifs du HCR et du CICR dans les situations de refoulement possible et la recherche de solutions pour les anciens combattants.

74. Le HCR a continué à développer ses liens de collaboration et de partenariat avec l'Union interparlementaire (UIP), avec qui il a élaboré un manuel à l'intention des parlementaires, en organisant notamment, en 2004, une conférence parlementaire régionale sur les questions de protection concernant les réfugiés en Afrique.

Les autres initiatives

75. Le Haut Commissariat a joué un rôle actif dans la poursuite des objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en prenant la présidence du sous-groupe sur la réponse humanitaire et le redressement après un conflit, dans le but d'apporter, espère-t-il, un soutien aux rapatriés et autres personnes déplacées dans leur pays d'origine, et de contribuer à la prévention de nouveaux déplacements.

Les organisations non gouvernementales

76. En 2003, un quart du budget annuel du HCR (quelque 223 millions de dollars des États-Unis) a été utilisé dans le cadre de partenariats avec plus de 500 organisations non gouvernementales. Les principaux domaines dans lesquels s'exerce cette collaboration étendue sont : l'hébergement et autres infrastructures, les transports et la logistique, la santé et la nutrition, l'éducation, l'assistance et la protection juridiques et l'appui opérationnel aux agents d'exécution. Afin d'examiner les implications du passage d'une planification et d'une programmation fondées sur les ressources à une planification et une programmation fondées sur les besoins, le Haut Commissariat a engagé des consultations en vue d'associer les ONG partenaires stratégiques plus étroitement encore aux processus d'évaluation et de planification, dans le but d'éviter les chevauchements d'activité et de mieux cibler l'assistance et la protection humanitaires.

77. À la suite d'une journée de réflexion sur les partenariats dans le domaine de la protection avec des ONG clefs et le CICR en décembre 2003, le Haut Commissariat a lancé un Programme d'apprentissage en matière de protection pour les partenaires du HCR à titre expérimental. Ce programme préconise une approche reposant sur le travail d'équipe, intègre les questions relatives à la parité entre les sexes et à l'âge et souligne l'importance de la responsabilité individuelle et collective au HCR et chez ses partenaires.

78. On citera parmi les efforts de coopération sur le terrain la collaboration engagée avec des ONG nationales en Amérique centrale et en Amérique du Sud pour constituer des réseaux de protection dont les services vont de la fourniture de conseils juridiques à l'aide aux réfugiés urbains et aux personnes déplacées à l'intérieur d'un pays. On citera également les cours de formation sur la gestion des

situations d'urgence donnés par le HCR en Asie et au Moyen-Orient à un groupe d'ONG nationales et internationales intervenant de plus en plus activement dans les situations d'urgence concernant les réfugiés.

VII. Gestion et contrôle des programmes

A. Financement

79. En 2003, une hausse du volume global des contributions des donateurs a été enregistrée, ce qui, ajouté aux mesures de réduction budgétaire prises au début de l'année à la perspective d'une insuffisance de fonds, a donné une situation financière moins incertaine et plus stable. Les contributions versées dans les délais par un certain nombre de donateurs au début de l'année ont également contribué à éviter des compressions du budget de fonctionnement au milieu de l'année qui, les années précédentes, avaient eu des incidences négatives importantes sur l'exécution d'un grand nombre d'opérations sur le terrain.

80. Un budget-programme annuel de 836,3 millions de dollars des États-Unis a été approuvé par le Comité exécutif pour 2003. Des programmes supplémentaires établis dans le courant de l'année ont représenté un total de 330,6 millions de dollars des États-Unis. Des contributions ont été reçues dans le courant de l'année pour le budget-programme annuel (652,2 millions de dollars des États-Unis) et pour les administrateurs auxiliaires (8,1 millions de dollars des États-Unis). Un montant de 28,2 millions de dollars des États-Unis a été fourni par imputation sur le budget ordinaire de l'ONU. Les contributions versées au titre des programmes supplémentaires de 2003 ont atteint un total de 268,2 millions de dollars des États-Unis, dont 18,6 millions ont été inscrits au budget-programme annuel pour couvrir les dépenses d'appui correspondant aux activités des programmes supplémentaires.

81. En 2003, les dépenses se sont montées au total à 983 millions de dollars des États-Unis, comme indiqué dans le tableau 1. Ventilées par région et par type d'assistance viennent en tête des dépenses faites en 2003, les dépenses en Afrique (376,4 millions de dollars des États-Unis), suivies de celles de CASWANAME (225 millions de dollars des États-Unis). Par type d'assistance, la plus grande part des dépenses est allée aux solutions durables (presque 39 %).

82. En dépit des améliorations enregistrées quant à la qualité et à la quantité des fonds, le Haut Commissaire continue de rechercher des moyens de renforcer la base de financement du HCR, notamment en associant plus étroitement des donateurs potentiels à ses activités et en sollicitant des contributions à la mesure des capacités de chaque gouvernement. À la suite de la présentation du rapport sur le renforcement de la capacité du Haut Commissariat d'exécuter son mandat, l'Assemblée générale a adopté, à sa cinquante-huitième session, une résolution, dans laquelle elle a encouragé le Haut Commissariat à continuer de s'employer à élargir sa base de donateurs et à diversifier ses sources de financement, tout en notant la nécessité d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités.

83. En 2003, le HCR a apprécié que neuf nouveaux États aient fait part de leur décision de devenir donateurs, dont plusieurs nouveaux États membres de l'Union européenne. Durant l'année, la possibilité d'accéder à de nouvelles lignes budgétaires, telles que celles qui ont été créées pour faciliter la transition d'activités

de secours à des activités de développement, a été explorée. Les contacts avec le secteur privé ont été intensifiés, notamment par le recours à des techniques professionnelles d'appel de fonds telles que le marketing direct et le télémarketing, ainsi que par le biais de nouveaux engagements contractés avec plusieurs grandes sociétés internationales, et en 2003 un montant de 20 millions de dollars des États-Unis environ a été recueilli, soit 4 % de plus qu'en 2002.

84. Ces stratégies ont été complétées au cours de la période considérée par de nouveaux efforts visant à faire participer des membres du Comité exécutif aux consultations sur les questions budgétaires et les questions de financement dans le but d'approcher une conception budgétaire axée sur les besoins.

B. Contrôle et vérification des comptes

85. Au cours de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2004, le Service de vérification des comptes relevant du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) a audité les affectations de personnel aux opérations d'urgence, la gestion décentralisée du personnel, l'élément entretien de domicile, le Service des relations avec les médias et de l'information, les stocks d'urgence aux niveaux central et régional, les opérations aériennes et divers aspects du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) ainsi que des opérations dans 29 pays. Le BSCI a également procédé à l'audit de deux organisations internationales non gouvernementales, au siège de celles-ci, afin d'évaluer leurs mécanismes et procédures et de les conseiller sur la façon de répondre aux besoins du HCR. Pendant la période considérée, les audits conduits par le BSCI ont porté sur des opérations et des activités d'un montant de 218 millions de dollars des États-Unis, soit 22 % du montant total des dépenses du HCR qui s'élevaient à 983 millions de dollars en 2003. Le BSCI a présenté 34 rapports d'audit à la direction et adressé plus de 66 observations aux responsables sur le terrain.

Inspections et enquêtes

86. Le Bureau de l'Inspecteur général du HCR a pour tâche de procéder à des inspections de routine, des inspections ponctuelles, des études opérationnelles et des enquêtes spécifiques en réponse à des allégations de faute. En 2003, des inspections de routine ont été faites au Pakistan, au Gabon, en Grèce et en Turquie. En 2003 et 2004, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé à une première étude opérationnelle en Turquie, en Somalie, au Soudan et au Sri Lanka afin d'évaluer les stratégies et politiques d'un point de vue sous-régional et d'établir où le HCR pourrait renforcer ses liens de partenariat avec d'autres membres du système des Nations Unies, des organisations internationales et des ONG. L'année dernière, l'Inspecteur général a élargi le champ de ses activités pour y inclure des inspections ponctuelles axées sur des questions spécifiques de gestion qui ne peuvent être convenablement traitées dans le cadre de la structure de gestion habituelle et nécessitent une évaluation séparée. En 2004, des inspections ponctuelles ont été faites en Ouganda, au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

87. En 2003, l'Unité des investigations a reçu 158 plaintes pour utilisation abusive des ressources, fraude à l'assurance médicale, harcèlement sexuel à l'encontre du personnel, exploitation sexuelle des réfugiés et autres comportements répréhensibles. Le Bureau de l'Inspecteur général a recommandé que des mesures

administratives ou disciplinaires soient prises dans 40 % des cas ayant fait l'objet d'enquêtes, tandis que dans 40 % des cas également la conclusion a été que les allégations étaient sans fondement ou insuffisamment établies. Au cours des six premiers mois de 2004, 55 allégations de faute ont été signalées au Bureau de l'Inspecteur général, soit un peu moins qu'au cours des deux années antérieures.

C. Évaluation et analyse de la politique générale

88. Au cours de l'année écoulée, le HCR a continué de développer sa capacité interne en matière d'évaluation et d'analyse de la politique générale. Compte tenu de l'objectif d'une plus grande décentralisation de la fonction d'évaluation, le Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale a aidé les bureaux extérieurs et d'autres unités du siège à procéder à des évaluations de manière plus indépendante, par le biais notamment de cours de formation sur les techniques d'évaluation et d'incitations à procéder régulièrement à des auto-évaluations.

D. Obligation de rendre des comptes sur la réalisation des objectifs

89. Les efforts déployés par le HCR pour améliorer ses performances et mieux honorer l'obligation redditionnelle ont été axés sur la création de mécanismes de gestion et le renforcement de ceux qui existent déjà, les responsabilités en matière de gestion et le respect du principe d'obligation redditionnelle, en particulier dans les domaines ci-après.

Gestion de l'information

90. Le remplacement des systèmes d'information informatisés périmés prévu par le Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) a progressé considérablement au cours de l'année écoulée. L'opération concerne tout d'abord le siège et sera ensuite étendue aux bureaux extérieurs. Le Projet de renouvellement des systèmes de gestion représente un investissement considérable pour le Haut Commissariat mais le but est de rendre la gestion plus efficace et, grâce à cela, d'améliorer les services aux réfugiés et les rapports aux donateurs. Une étroite collaboration avec le PNUD a permis le partage de services communs assurés à l'extérieur en matière de soutien dans le domaine de l'hébergement et des applications.

91. Un autre processus de renouvellement important est en cours concernant la gestion des dossiers. Pour gérer la mémoire institutionnelle, rationaliser et regrouper les dossiers, le HCR a amélioré son Système de gestion électronique des documents (SGED) en y ajoutant un service de courrier électronique et d'autres documents électroniques au cours de l'année 2003.

92. Le Comité directeur chargé de la gestion électronique de l'information a été créé en 2003 pour harmoniser et rationaliser un certain nombre d'outils et de systèmes de gestion électronique de l'information mis au point par le HCR pour différents utilisateurs, externes et internes. Le Comité a commencé à examiner les besoins et les options quant à l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'information à l'appui des objectifs de communication interne et externe du Haut Commissariat, en attendant la création d'une division de gestion de l'information au siège.

Gestion des risques en matière de sécurité

93. À la suite du bombardement du bureau des Nations Unies à Bagdad, le HCR a entrepris, en étroite consultation avec le pays hôte, de procéder à un examen de la gestion des risques en matière de sécurité au siège à Genève. Dans un premier temps, des mesures sont prises pour renforcer les dispositifs de sécurité autour des différents bâtiments.

Gestion des ressources humaines

94. En novembre 2003, le Haut Commissaire a adopté une nouvelle politique en matière de gestion des ressources humaines. Elle vise à garantir un niveau de performance et de responsabilité fiscale optimum, à accroître la flexibilité et à assurer la transparence et la régularité des procédures d'exécution. Des programmes d'apprentissage de grande ampleur ont également été mis au point pour promouvoir l'obligation redditionnelle en matière de gestion ainsi que dans les activités opérationnelles et les activités de protection, compte tenu notamment des objectifs de l'Agenda pour la protection et du Code de conduite.

VIII. Conclusion

95. En conclusion, le HCR poursuivra et intensifiera ces efforts et mettra tout en œuvre pour répondre aux nouveaux défis qui se présenteront, dans la mesure où les ressources – financières, matérielles et humaines – et la nature du cadre de travail le permettront. Ceci nécessitera soutien et coopération dans un certain nombre de domaines et en particulier dans les domaines ci-après :

- Sécurité du personnel et prise en considération du besoin de préserver « l'espace humanitaire »;
- Soutien suivi pour résoudre les situations prolongées;
- Volonté de s'engager à fournir un soutien concret pour garantir la durabilité des mouvements de rapatriement des réfugiés par des processus de reconstruction après les conflits (par exemple, le processus de DDR, les 4R, les programmes de consolidation de la paix, etc.) et des mesures à plus long terme;
- Partage des responsabilités et de la charge avec les pays hôtes;
- Maintien des principes et pratiques de protection internationale des réfugiés par une plus grande clarification des questions générales en matière de migration et d'asile.

96. Dans l'exécution des activités de protection et d'assistance relevant de son mandat, le HCR est également déterminé à promouvoir et à mettre en œuvre un état d'esprit caractérisé par l'intégrité, le professionnalisme et la confiance.

Tableau 1
Dépenses du HCR en 2003
Activités par bureau régional, pays et type d'assistance

(Toutes sources de fonds confondues – en milliers de dollars des États-Unis)

Bureau régional/Pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui au programme	Gestion et administration	
1. Afrique occidentale								
Bénin	62,4	201,0				730,2		993,6
Cameroun		804,0		268,1		400,0		1 472,1
Côte d'Ivoire	4 884,5	5 417,5				4 975,6		15 277,6
Gambie		268,6		44,3		358,0		670,9
Ghana		2 511,3	425,6	49,0		914,6		3 900,5
Guinée	2 539,6	17 784,5	3 958,5	416,6		3 493,2		28 192,4
Guinée-Bissau				42,8				42,8
Libéria	2 581,3	3 586,8	1 591,9			2 738,5		10 498,5
Mali				49,7				49,7
Nigéria				553,3		670,3		1 223,6
Sénégal	270,3			432,9		1 154,7		1 857,9
Sierra Leone		8 019,8	21 470,5	1 121,6		3 777,1		34 389,0
Activités régionales	10 091,7	1 177,9	201,8	677,4	52,7			12 201,5
Total partiel (1)	20 429,8	39 771,4	27 648,3	3 655,7	52,7	19 212,2		110 770,1
2. Afrique orientale et Corne de l'Afrique								
Bureau régional (Kenya)						3 720,8		3 720,8
Djibouti		2 110,5	390,9			974,8		3 476,2
Érythrée		1 760,9	13 143,9			1 580,2		16 485,0
Éthiopie		4 776,7	4 015,0	7 290,7	94,1	2 264,1		18 440,6
Kenya		23 767,7	513,6		97,9	4 160,4		28 539,6
Somalie		91,8	4 916,6			424,1		5 432,5
Soudan		4 063,6	6 478,0	2 925,4	17,2	1 753,9		15 238,1
Ouganda	251,6	478,5		12 684,8		2 124,2		15 539,1
Total partiel (2)	251,6	37 049,7	29 458,0	22 900,9	209,2	17 002,5		106 871,9

Bureau régional/Pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui au programme	Gestion et administration	
3. Afrique centrale et région des Grands Lacs								
Burundi		963,3	7 303,8			1 427,7		9 694,8
République centrafricaine			351,1	2 039,8		1 038,0		3 428,9
Tchad	9 149,8					698,5		9 848,3
Congo		2 837,0	475,8	1 748,9		1 824,8		6 886,5
République démocratique du Congo		10 666,3	6 062,3	3 838,0		4 857,5		25 424,1
Gabon		1 777,3	817,0	166,9		956,7		3 717,9
Rwanda		5 095,2	484,8			1 124,1		6 704,1
République-Unie de Tanzanie		24 731,5	200,0			2 436,0		27 367,5
Activités régionales		7 601,1		547,2	31,7			8 180,0
Total partiel (3)	9 149,8	53 671,7	15 694,8	8 340,8	31,7	14 363,3	-	101 252,1
4. Afrique australe								
Angola		152,3	16 830,4	2 335,6		4 011,9		23 330,2
Botswana		1 381,4		58,7		395,0		1 835,1
Malawi		1 388,6				353,9		1 742,5
Mozambique				1 470,5		441,0		1 911,5
Namibie		4 439,1	422,4			613,3		5 474,8
Afrique du Sud			115,1	1 886,3	0,7	2 692,6		4 694,7
Swaziland				195,3				195,3
Zambie		4 137,7	1 325,5	7 783,8		2 861,7		16 108,7
Zimbabwe		351,9		920,9		396,3		1 669,1
Activités régionales	233,0			325,3				558,3
Total partiel (4)	233,0	11 851,0	18 693,4	14 976,4	0,7	11 765,7	-	57 520,2
TOTAL AFRIQUE (1 à 4)	30 064,2	142 343,8	91 494,5	49 873,8	294,3	62 343,7	-	376 414,3
5. CASWANAME								
Afghanistan		286,7	84 567,7			5 864,3		90 718,7
Algérie		3 940,7				662,9		4 603,6

Bureau régional/Pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapa-triement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui au programme	Gestion et administration	
Égypte		1 907,5		440,5	74,8	958,5		3 381,3
Iran (Rép. islamique d')	1 768,5	123,6	6 824,4	11 302,6		3 650,1		23 669,2
Iraq		1 169,8	20 350,0		14,2	1 889,8		23 423,8
Israël		67,5				10,8		78,3
Jordanie	2 250,8	1 062,3	1 879,7			1 017,0		6 209,8
Kazakhstan		687,9	6,8			432,8		1 127,5
Kirghizistan		416,1		246,3		458,0		1 120,4
Liban		1 464,0	142,2		70,2	1 049,0		2 725,4
Jamahiriya arabe libyenne		535,1	10,4			313,6		859,1
Mauritanie		77,0				267,5		344,5
Maroc		73,2				163,7		236,9
Pakistan		23 575,8	8 717,4	16,0		2 945,6		35 254,8
Arabie saoudite		563,2	697,6			1 137,8		2 398,6
République arabe syrienne	376,4	920,3	58,9		56,7	463,6		1 875,9
Tadjikistan		414,8	398,0			696,5		1 509,3
Tunisie		92,4				83,6		176,0
Turkménistan		278,6	67,1	271,1		311,4		928,2
Ouzbékistan		467,4	181,7			512,5		1 161,6
Territoire du Sahara occidental		34,3				223,1		257,4
Yémen		3 007,6	39,7			620,0		3 667,3
Activités régionales	17 139,0		1 622,2	423,9				19 185,1
Total partiel (5)	21 534,7	41 165,8	125 563,8	12 700,4	215,9	23 732,1	-	224 912,7
6. Asie et Pacifique								
Australie et Nouvelle-Zélande		325,9				641,7		967,6
Bangladesh		118,5	1 976,2			600,2		2 694,9
Cambodge		223,7				337,9		561,6
Chine		2 531,4		126,4		835,2		3 493,0

Bureau régional/Pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui au programme	Gestion et administration	
Inde		1 851,8	107,9			910,7		2 870,4
Indonésie		1 043,7		4 176,3		2 123,6		7 343,6
Japon	416,2	621,2				1 925,0		2 962,4
République de Corée		25,1				364,4		389,5
Malaisie		749,7				632,2		1 381,9
Mongolie		27,2				31,4		58,6
Myanmar			3 125,4			944,5		4 069,9
Népal		4 856,1	76,4			814,5		5 747,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée				369,7				369,7
Philippines				117,5		219,4		336,9
Singapour		39,3						39,3
Sri Lanka		52,4		12 365,5		1 539,7		13 957,6
Thaïlande		2 015,1	2 015,5			1 553,3		5 583,9
Timor-Leste			875,9			538,8		1 414,7
Viet Nam				8,0		63,3		71,3
Activités régionales		51,7	2,1	31,4				85,2
Total partiel (6)	416,2	14 532,8	8 179,4	17 194,8	–	14 075,8	–	54 399,0
7. Europe								
Autriche				1 039,4		586,0		1 625,4
Azerbaïdjan		1 473,0		725,7		755,1		2 953,8
États baltes		230,1						230,1
Bélarus				575,0		276,3		851,3
Belgique				345,5		2 255,1		2600,6
Bosnie-Herzégovine		4 626,8	8 707,7			2 818,4		16 152,9
Bulgarie				611,4		348,3		959,7
Croatie			6 561,3	378,7		1 457,8		8 397,8
Chypre				466,6		321,1		787,7
République tchèque		46,6		472,9		414,4		933,9
France				1 162,2		819,9		1 982,1

Bureau régional/Pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui au programme	Gestion et administration	
Géorgie				3 484,5		1 228,1		4 712,6
Allemagne	19,4			1 106,1		780,3		1 905,8
Grèce				613,5		523,4		1 136,9
Hongrie				1 242,2		882,8		2 125,0
Irlande				154,2		295,3		449,5
Italie				503,1		994,5		1 497,6
Malte		42,1						42,1
Pays-Bas						296,6		296,6
Pologne				261,1		398,8		659,9
Portugal				97,2				97,2
République de Moldova				825,7		272,6		1 098,3
Roumanie				655,2		442,8		1 098,0
Fédération de Russie				10 334,0		1 855,7		12 189,7
Serbie-et-Monténégro		23 589,6	2 165,6	6 841,7	136,3	2 292,2		35 025,4
Slovaquie				225,6		380,5		606,1
Slovénie				364,8		283,9		648,7
Espagne				509,7		567,9		1 077,6
Suède				581,9		810,8		1 392,7
Suisse				424,6		343,4		768,0
Ex-République yougoslave de Macédoine		2 756,0	993,8			1 198,8		4 948,6
Turquie	1 037,1		500,4	2 962,2		2 495,4		6 995,1
Ukraine				1 489,0		619,4		2 108,4
Royaume-Uni			245,4	187,8		1 147,4		1 580,6
Activités régionales				537,5				537,5
Total partiel (7)	1 056,5	32 764,2	19 174,2	39 179,0	136,3	28 163,0	-	120 473,2
8. Amériques								
Bureau du HCR à New York						2 039,9		2 039,9
Argentine				141,4		580,2		721,6

Bureau régional/Pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui au programme	Gestion et administration	
Canada				564,2		650,7		1 214,9
Colombie				4 722,1		1 296,1		6 018,2
Costa Rica				925,5		438,0		1 363,5
Cuba		310,4	148,6					459,0
Équateur				1 466,5		448,3		1 914,8
Mexique				467,2		1 375,1		1 842,3
Panama				400,9		115,9		516,8
États-Unis d'Amérique				1 363,9		1 452,3		2 816,2
Venezuela				513,7		1 115,4		1 629,1
Activités régionales				3 565,4	191,4			3 756,8
Total partiel (8)	–	310,4	148,6	14 130,8	191,4	9 511,9	–	24 293,1
9. Opérations mondiales	2 990,5	3 811,0	33,9	12 074,8	2 474,0	33 846,4		55 230,6
Total partiel, bureaux extérieurs (1 à 9)	56 062,1	235 809,1	244 594,4	146 290,4	3 311,9	172 717,4	–	858 785,3
10. Siège								
Appui au programme						45 471,7		45 471,7
Gestion et administration							43 132,2	43 132,2
Total partiel, Siège (10)						45 471,7	43 132,2	88 603,9
TOTAL (1 à 10)	56 062,1	235 809,1	244 594,4	146 290,4	3 311,9	218 189,1	43 132,2	947 389,2
11. Budget ordinaire de l'ONU							28 227,3	28 227,3
12. Administrateurs auxiliaires							7 376,7	7 376,7
TOTAL HCR (1 à 12)	56 062,1	235 809,1	244 594,4	146 290,4	3 311,9	218 189,1	78 736,2	982 993,2
dont:								
Budget-programme annuel	3 639,7	233 626,0	95 106,5	136 668,4	3 311,9	199 306,2	43 132,2	714 790,9
Budget-programme supplémentaire	52 422,4	2 183,1	149 487,8	9 622,0	–	18 883,0	–	232 598,3

Tableau 2
**Demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes
 relevant de la compétence du HCR, 2003**

Ces chiffres sont provisoires et sujets à variation.

Pays ¹	Réfugiés ²	Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
Burundi	40 971	13 231	10 572	82 409	1 970	–	–	135 922
Rép. centrafricaine	44 753	39 314	3 419	4 857	–	–	–	53 029
Tchad	146 400	90 128	165	598	–	–	–	147 163
Congo	91 362	81 946	3 224	1 780	–	–	–	96 366
Rép. Dém. du Congo	234 033	56 105	446	3 169	–	–	–	237 648
Guinée équatoriale	–	–	–	2	–	–	–	2
Gabon	14 005	14 005	5 118	–	–	–	–	19 123
Rwanda	36 608	36 608	3 026	23 290	–	–	–	62 924
Sao Tomé-et- Principe	–	–	–	–	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	649 770	479 770	163	7	–	–	–	649 940
Afrique centrale et région des Grands Lacs	1 257 902	811 107	26 133	116 112	1 970	–	–	1 402 117
Djibouti	27 034	26 658	1 660	–	–	–	–	28 694
Érythrée	3 889	3 889	200	10 148	–	–	–	14 237
Éthiopie	130 274	130 274	10	30	–	–	–	130 314
Kenya	237 512	237 512	4 023	106	–	–	–	241 641
Somalie	368	368	196	10 261	–	–	–	10 825
Soudan	138 163	73 717	484	123	–	–	22 024	160 794
Ouganda	230 903	210 763	726	4 412	–	–	–	236 041
Afrique orientale et Corne de l'Afrique	768 143	683 181	7 299	25 080	–	–	22 024	822 546

Pays ¹	Réfugiés ²	Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
Angola	13 382	13 363	1 006	132 977	–	–	–	147 365
Botswana	2 838	2 792	1 079	–	–	–	–	3 917
Comores	–	–	–	–	–	–	–	–
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–
Malawi	3 202	3 202	8 848	–	–	–	–	12 050
Mozambique	311	311	9 225	–	–	–	–	9 536
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–
Namibie	19 800	13 800	1 992	3	–	–	–	21 795
Afrique du Sud	26 558	5 963	84 085	–	–	–	–	110 643
Swaziland	686	615	327	–	–	–	–	1 013
Zambie	226 697	134 370	180	5	–	–	–	226 882
Zimbabwe	12 721	12 721	556	–	–	–	–	13 277
Afrique australe	306 195	187 137	197 298	132 985	–	–	–	546 478
Bénin	5 034	–	814	–	–	–	–	5 848
Burkina Faso	466	–	499	–	–	–	–	965
Cameroun	58 583	–	5 675	4	–	–	–	64 262
Gambie	7 465	1 661	1	–	–	–	–	7 466
Ghana	43 947	43 947	4 087	–	–	–	–	48 034
Guinée-Bissau	7 551	7 529	79	–	–	–	–	7 630
Guinée	184 341	111 491	2 544	–	–	–	–	186 885
Côte d'Ivoire	75 971	75 971	1 321	16 600	38 039	–	–	131 931
Libéria	33 997	14 329	–	21 000	531 616	–	15 000	601 613
Mali	10 009	10 009	715	–	–	–	–	10 724
Niger	328	–	34	–	–	–	–	362
Nigéria	9 171	6 171	1 125	7	–	–	–	10 303
Sénégal	20 726	20 726	2 265	7	–	–	–	22 998
Sierra Leone	61 194	61 194	141	33 255	–	–	–	94 590

Pays ¹	Réfugiés ²	<i>Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR</i>	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
Togo	12 395	737	333	9	–	–	–	12 737
Afrique occidentale	531 178	353 765	19 633	70 882	569 655	–	15 000	1 206 348
Afghanistan	7	–	32	645 864	184 269	82 067	–	912 239
Algérie	169 033	155 451	2	14	–	–	–	169 049
Égypte	88 749	18 749	5 409	–	–	–	–	94 158
Bahreïn	–	–	1	–	–	–	–	1
Territoire palestinien occupé	–	–	–	–	–	–	–	–
Iran (Rép. islamique d')*	984 896	984 896	1	3 850	–	–	–	988 747
Iraq	134 190	–	437	55 197	–	–	–	189 824
Israël	4 179	–	703	–	–	–	–	4 882
Jordanie	1 196	1 196	6 734	–	–	–	–	7 930
Kazakhstan	15 831	12 558	3	–	–	–	18 594	34 428
Kirghizistan	5 591	5 285	635	–	–	–	–	6 226
Koweït	1 518	798	189	–	–	–	101 000	102 707
Jamahiriya arabe libyenne	11 897	1 072	58	–	–	–	–	11 955
Liban	2 522	1 887	531	–	–	–	–	3 053
Mauritanie	475	475	55	–	–	–	29 500	30 030
Maroc	2 121	–	177	–	–	–	–	2 298
Oman	–	–	24	3	–	–	–	27
Pakistan**	1 124 298	1 124 298	5 356	2	–	–	–	1 129 656
Qatar	46	46	50	–	–	–	–	96
Arabie saoudite	240 835	835	93	–	–	–	–	240 928
Rép. arabe syrienne	3 681	–	943	–	–	–	5 340	9 964
Tadjikistan	3 306	2 904	439	265	–	–	–	4 010

Pays ¹	Réfugiés ²	Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
Turkménistan	13 511	13 511	4	–	–	–	–	13 515
Tunisie	99	58	7	–	–	–	–	106
Émirats arabes unis	160	136	63	–	–	–	–	223
Ouzbékistan	44 682	2 512	971	–	–	–	–	45 653
Yémen	61 881	61 881	596	113	–	–	–	62 590
CASWANAME	2 914 704	2 388 548	23 513	705 308	184 269	82 067	154 434	4 064 295
Argentine	2 642	985	1 211	–	–	–	–	3 853
Bolivie	527	311	1	3	–	–	–	531
Brésil	3 193	2 118	566	–	–	–	–	3 759
Belize	861	–	8	–	–	–	–	869
Canada	133 094	–	41 575	–	–	–	–	174 669
Chili	466	320	49	7	–	–	–	522
Colombie	186	45	13	99	1 244 072	–	–	1 244 370
Costa Rica	13 508	–	77	–	–	–	–	13 585
Cuba	836	745	6	–	–	–	–	842
Équateur	6 381	6 378	2 565	–	–	–	–	8 946
Guatemala	715	7	2	40	–	–	–	757
Haïti	–	–	–	2	–	–	–	2
Honduras	23	2	–	1	–	–	–	24
Mexique	6 075	9 864	82	–	–	–	–	6 157
Nicaragua	300	40	17	5	–	–	–	322
Panama	1 445	1 135	103	120	–	–	301	1 969
Paraguay	28	28	4	–	–	–	–	32
Pérou	718	71	182	4	–	–	–	904
El Salvador	246	23	3	12	–	–	–	261
Suriname	–	–	–	–	–	–	–	–
Uruguay	91	60	9	–	–	–	–	100

Pays ¹	Réfugiés ²	<i>Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR</i>	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
États-Unis d'Amérique	452 548	–	334 862	–	–	–	–	787 410
Venezuela	58	5	2 291	–	–	–	26 192	28 541
Amériques	623 941	22 137	383 626	293	1 244 072	–	26 493	2 278 425
Australie	56 258	–	3 021	–	–	–	–	59 279
Bangladesh	19 792	19 708	8	–	–	–	–	19 800
Cambodge	76	74	46	–	–	–	–	122
Chine	299 354	10 879	43	–	–	–	–	299 397
Hong Kong (RAS), Chine	1 902	91	196	–	–	–	–	2 098
Inde	164 757	11 493	535	–	–	–	–	165 292
Indonésie	233	233	68	–	–	–	16 697	16 998
Japon	2 266	332	428	–	–	–	–	2 694
Rép. de Corée	25	19	139	–	–	–	–	164
Rép. Dém. pop. lao	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	30	30	6	5 023	386 104	76 722	–	467 885
Malaisie	442	85	9 205	–	–	–	69 279	78 926
Mongolie	–	–	–	–	–	–	–	–
Myanmar	–	–	–	3 231	–	–	–	3 231
Népal	123 667	104 368	235	–	–	–	10 704	134 606
Nouvelle-Zélande	5 807	–	1 028	–	–	–	–	6 835
Philippines	108	1	38	–	–	–	1 691	1 837
Papouasie- Nouvelle-Guinée	7 491	2 491	306	–	–	–	430	8 227
Singapour	1	1	2	–	–	–	–	3
Viet Nam	15 360	–	–	–	–	–	–	15 360
Thaïlande	119 053	118 658	2 657	–	–	–	5	121 715
Timor-Leste	3	3	12	–	–	–	452	467

Pays ¹	Réfugiés ²	Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
Asie et Pacifique	816 625	268 466	17 973	8 254	386 104	76 722	99 258	1 404 936
Albanie	26	25	93	–	–	–	–	119
Arménie	239 289	50 039	36	–	–	–	–	239 325
Autriche	16 109	–	32 285	–	–	–	–	48 394
Azerbaïdjan	326	326	8 805	–	575 609	–	430	585 170
Belgique	12 595	–	22 604	–	–	–	–	35 199
Bélarus	638	213	327	–	–	–	16 372	17 337
Bosnie-Herzégovine	22 517	677	701	14 012	327 188	40 303	–	404 721
Bulgarie	4 068	–	756	–	–	–	–	4 824
Chypre	349	349	5 082	–	–	–	–	5 431
Rép. tchèque	1 516	1 516	3 746	–	–	–	–	5 262
Danemark	69 858	–	2 031	–	–	–	–	71 889
Estonie	12	–	3	–	–	–	–	15
Finlande	10 843	–	–	–	–	–	–	10 843
France	130 838	–	22 900	–	–	–	–	153 738
Royaume-Uni	276 522	–	24 500	–	–	–	–	301 022
Géorgie	3 864	3 847	–	117	260 215	377	32	264 605
Allemagne	960 395	–	128 083	–	–	–	–	1 088 478
Grèce	2 771	120	5 237	–	–	–	–	8 008
Croatie	4 387	4 387	57	9 866	12 566	4 403	–	31 279
Hongrie	7 023	–	775	–	–	–	–	7 798
Islande	239	–	13	–	–	–	–	252
Irlande	5 971	–	7 391	–	–	–	–	13 362
Italie	12 386	–	54	–	–	–	–	12 440
Liechtenstein	149	–	92	–	–	–	–	241
Lituanie	403	403	96	–	–	–	–	499
Luxembourg	1 201	–	–	–	–	–	–	1 201
Lettonie	17	–	–	–	–	–	–	17

Pays ¹	Réfugiés ²	Réfugiés bénéficiant d'une assistance du HCR	Demandeur s d'asile ³	Réfugiés rapatriés ⁴	Autres personnes relevant de la compétence du HCR			Total population concernée
					Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ⁵	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées ⁶	Divers ⁷	
Rép. de Moldova	102	102	140	–	–	–	–	242
Malte	176	–	56	–	–	–	–	232
Pays-Bas	140 886	–	44 672	–	–	–	–	185 558
Norvège	46 109	–	–	–	–	–	–	46 109
Pologne	1 836	–	1 521	–	–	–	–	3 357
Portugal	418	–	–	–	–	–	–	418
Roumanie	2 011	258	312	–	–	–	–	2 323
Féd. de Russie	9 899	9 899	272	42	368 220	19 666	407 482	805 581
Espagne	5 898	–	–	–	–	–	–	5 898
Slovaquie	414	414	4 661	–	–	–	–	5 075
Slovénie	2 069	2 066	132	–	–	–	500	2 701
Suède	112 167	–	35 276	–	–	–	–	147 443
Suisse	50 144	–	24 533	–	–	–	–	74 677
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	193	193	2 285	2 201	–	6 764	–	11 443
Turquie	2 490	1 935	3 453	35	–	–	–	5 978
Ukraine	2 877	263	899	–	–	–	85 266	89 042
Serbie-et- Monténégro	291 403	291 403	32	9 439	256 891	2 438	85 000	645 203
Europe	2 453 404	368 435	383 911	35 712	1 800 689	73 951	595 082	5 342 749
Divers	–	–	–	72	–	–	–	72
Total	9 672 092	5 082 776	969 386	1 094 698	4 186 759	232 740	912 291	17 067 966

Source: HCR/gouvernements. Données compilées par le Groupe des données démographiques de la Section de la population et des données démographiques du HCR.

Note : Les données sont généralement fournies par les gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Un tiret (–) signifie que la valeur est zéro, non disponible ou sans objet.

* Estimation du HCR. Ce chiffre fait actuellement l'objet de vérifications de la part du HCR.

** Estimation du HCR. Ce chiffre, qui ne comprend pas les Afghans des zones urbaines, fait actuellement l'objet de vérifications de la part du HCR.

(Suite des notes du tableau 2)

- ¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence. En l'absence de chiffres de la part du gouvernement, le HCR a estimé la population réfugiée dans la plupart des pays industrialisés, sur la base des arrivées récentes de réfugiés et de l'identification des demandeurs d'asile. Pour le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les estimations ont été faites sur la base des arrivées ou de l'identification au cours des cinq dernières années, tandis que pour la plupart des pays d'Europe les estimations portent sur une période de dix ans. Ces périodes reflètent les différents taux de naturalisation des réfugiés dans ces régions.
- ² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967, de la Convention de 1969 de l'OUA, en accord avec le statut du HCR, personnes ayant obtenu le statut humanitaire et personnes ayant obtenu la protection temporaire.
- ³ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours quel que soit le stade de la procédure ou personnes enregistrées différemment comme demandeurs d'asile.
- ⁴ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année. *Source*: pays d'origine et d'asile.
- ⁵ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à qui le HCR étend sa protection et/ou son assistance, généralement suite à une enquête spéciale d'un organe compétent de l'ONU.
- ⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays relevant de la compétence du HCR, qui sont retournées dans leur lieu d'origine au cours de l'année.
- ⁷ Personnes relevant de la compétence du HCR n'apparaissant pas dans les colonnes précédentes, y compris les migrants forcés (Fédération de Russie), les apatrides (Biélorus, Koweït, Lettonie, Ukraine), les résidents locaux en danger (Kosovo, Serbie-et-Monténégro), les Sahraouis (Mauritanie), les demandeurs d'asile afghans (Fédération de Russie et estimation du HCR).

Tableau 3

Indicateurs clés de la capacité d'accueil des pays en développement (2003)

Les 40 pays en développement les plus importants accueillant des demandeurs d'asile, des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR

Pays	Population totale relevant de la compétence du HCR fin 2003 (x 1 000)	2002 Population nationale (x 1 000)	2002 PIB (x 1 million de dollars É.-U.)	PIB par habitant (dollars É.-U.)	Rapport entre la population concernée et le PIB par habitant ¹
Colombie	1 244,4	43 526,4	82 194	1 888,4	659,0
Pakistan*	1 129,7	149 910,8	60 521	403,7	2 798,2
Iran (Rép. islamique d')**	988,7	68 070,4	107 522	1 579,6	626,0
Afghanistan	912,2	22 930,0
République-Unie de Tanzanie	649,9	36 276,4	9 383	258,7	2 512,8
Libéria	601,6	3 239,4	564	174,1	3 455,5
Azerbaïdjan	585,2	8 296,7	6 090	734,0	797,2
Sri Lanka	467,9	18 909,7	16 373	865,9	540,4
Chine	299,4	1 294 866,6	1 237 145	955,4	313,4
Géorgie	264,6	5 177,1	3 324	642,1	412,1
Kenya	241,6	31 540,4	12 140	384,9	627,8
Arabie saoudite	240,9	23 519,8	186 489	7 929,0	30,4
Arménie	239,3	3 071,9	2 367	770,5	310,6
Rép. Dém. du Congo	237,6	51 201,0	5 704	111,4	2 133,2
Ouganda	236,0	25 003,5	5 866	234,6	1 006,1
Zambie	226,9	10 697,9	3 683	344,3	659,0
Iraq	189,8	24 510,1
Guinée	186,9	8 359,0	3 174	370,7	492,2
Algérie	169,0	31 266,0	55 666	1 780,4	94,9
Inde	165,3	1 049 549,5	515 012	490,7	336,9
Soudan	160,8	32 878,2	13 490	410,3	391,9
Angola	147,4	13 184,0	11 380	863,2	170,7
Tchad	147,2	8 347,7	1 935	231,8	634,9
Burundi	135,9	6 601,7	719	108,9	1 248,0
Népal	134,6	24 608,9	5 493	223,2	603,0
Côte d'Ivoire	131,9	16 365,0	11 717	716,0	184,3

Pays	Population totale relevant de la compétence du HCR fin 2003 (x 1 000)	2002 Population nationale (x 1 000)	2002 PIB (x 1 million de dollars É.-U.)	PIB par habitant (dollars É.-U.)	Rapport entre la population concernée et le PIB par habitant ¹
Éthiopie	130,3	68 961,0	5 989	86,8	1 500,5
Thaïlande	121,7	62 193,3	126 407	2 032,5	59,9
Afrique du Sud	110,6	44 759,2	104 235	2 328,8	47,5
Koweït	102,7	2 443,4	32 791	13 420,1	7,7
Congo	96,4	3 633,0	3 014	829,6	116,2
Sierra Leone	94,6	4 764,4	789	165,6	571,2
Égypte	94,2	70 507,4	89 845	1 274,3	73,9
Malaisie	78,9	23 965,3	95 157	3 970,6	19,9
Cameroun	64,3	15 729,2	9 060	576,0	111,6
Rwanda	62,9	8 272,5	1 736	209,9	299,8
Yémen	62,6	19 315,3	10 395	538,2	116,3
Rép. centrafricaine	53,0	3 819,1	1 075	281,5	188,4
Ghana	48,0	20 471,2	6 021	294,1	163,3
Ouzbékistan	45,7	25 705,5	9 713	377,9	120,8

Source: PNUD, Banque mondiale, Division de la population de l'ONU, HCR.

* Estimation du HCR. Ce chiffre, qui ne comprend pas les Afghans des zones urbaines, fait actuellement l'objet de vérifications de la part du HCR.

** Estimation du HCR. Ce chiffre fait actuellement l'objet de vérifications de la part du HCR.

¹ Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR pour 1 dollar des États-Unis de PIB par habitant.